



**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Koen GEENS, Ministre de la Justice,
concernant l'état d'avancement de la ratification du protocole facultatif « contre la
torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants »
- déposée le 9 mai 2016 -**

Monsieur le Ministre,

Le protocole facultatif « contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » (OPCAT) adopté en décembre 2002 par l'Assemblée Générale des Nations Unies a été signé par la Belgique en décembre 2005, mais n'aurait à ce jour toujours pas été ratifié par notre pays.

L'OPCAT prévoit notamment la mise en place d'un mécanisme national de prévention indépendant, mandaté pour effectuer des visites régulières de tous les lieux où des personnes sont privées de leur liberté.

Si de nombreux États ont salué les efforts réalisés par la Belgique en matière de droits de l'homme lors du dernier Examen Périodique Universel, qui s'est tenu à Genève le 20 janvier dernier, bon nombre de ses pairs ont également souligné l'urgence de procéder à la ratification dudit protocole. Une recommandation qui a d'ailleurs été acceptée par la Belgique, consciente de l'importance de cette lacune pour un pays dont le respect et la promotion des droits de l'homme constitue un axe fondamental de sa politique extérieure.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pouvez-vous m'informer de l'état d'avancement du projet de ratification du protocole facultatif des Nations Unies « contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » ?
- Existe-t-il à ce jour des éléments de blocage de nature à entraver le processus de ratification dudit protocole ? Si oui, lesquels ?
- La mise en place d'un mécanisme national de prévention indépendant est-il actuellement à l'étude au sein de votre département ? Dans l'affirmative, pouvez-vous m'informer plus en détail de leur nature ainsi que de l'échéance à laquelle vous espérez voir celui-ci entrer en vigueur ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Koen Geens, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, en concertation avec le ministre des Affaires étrangères, j'ai donné à l'administration l'instruction de préparer un avant-projet de loi d'assentiment afin de pouvoir ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture, ladite OPCAT, dans les meilleurs délais.

À ce stade, il demeure encore quelques zones d'ombre quant à la manière dont notre pays organisera le (ou les) mécanisme(s) de contrôle national (ou nationaux) compétent(s) pour les lieux où se trouvent des personnes qui sont privées de leur liberté, tels que les centres fermés pour les étrangers ou les hôpitaux psychiatriques.

Mon cabinet a déjà approuvé l'approche d'un premier projet de texte, mais il y avait encore quelques traductions à préparer et quelques consultations à faire avec le SPF Affaires étrangères. Notre objectif est donc de déposer un projet de loi d'assentiment au plus vite et d'entamer les travaux parlementaires sur cette question.

S'agissant de la manière dont notre pays organisera le (ou les) mécanisme(s) de contrôle national (ou nationaux) compétent(s), nous analysons également quelques suggestions communiquées récemment par la société civile.

De toute façon, le projet "pot-pourri IV" contient déjà des mesures pour renforcer l'indépendance et l'appui professionnel quant au Conseil central de surveillance pénitentiaire, ce qui prépare également le terrain pour la ratification.

06.03 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie. "Meilleurs délais", ce sont évidemment des termes un peu vagues.

06.04 Koen Geens, ministre: Les plus brefs.

06.05 Kattrin Jadin (MR): Avant l'été alors!

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.